



NewB

Société coopérative européenne à responsabilité limitée

Rue Botanique 75

1210 Saint-Josse-ten-Noode

RPM Bruxelles 0836.324.003

TVA BE 836.324.003

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 12 JUIN 2021

BUREAU

La séance est ouverte à 14h au Bozar, Rue Ravenstein, à Bruxelles sous la présidence de M. Bernard Bayot, qui désigne Veerle Vandenaabeele comme secrétaire, et avec comme scrutateurs Johannes Grillet et Judith Van Parys.

L'assemblée générale est accessible à distance grâce à un moyen de communication électronique qui permet aux coopérateurs et coopératrices de prendre connaissance des discussions de manière directe, simultanée et continue et d'exercer le droit de vote sur tous les points sur lesquels l'assemblée est appelée à se prononcer.

PRESENCES

Sont présent-e-s ou représenté-e-s les coopérateurs et coopératrices dont le nom et le prénom ou la dénomination et le siège social, ainsi que le type de parts, sont mentionnés dans les attestations de présence et les procurations remises. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

Les coopérateurs et coopératrices qui participent à distance à l'assemblée générale sont, pour le respect des conditions de présence et de majorité, réputé-e-s présent-e-s à l'endroit où se tient l'assemblée générale.

Mot d'accueil et aspects pratiques de l'assemblée générale

Bernard Bayot introduit la réunion et présente Sigrid Gulix qui présentera la réunion avec lui.

Il rappelle le contexte de la crise sanitaire entourant l'organisation de cette assemblée générale et remercie les coopérateurs et coopératrices d'y participer à distance.

Sigrid Gulix présente l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Bernard Bayot donne ensuite des précisions sur les modalités du vote à distance, sur les majorités requises pour que les résolutions soient adoptées ainsi que sur la possibilité de poser des questions sur la plateforme en ligne et sur la manière dont il y sera répondu.

Bernard Bayot rappelle les événements importants qui ont rythmé l'année 2020, à savoir l'obtention de l'agrément en tant qu'établissement de crédit fin janvier 2020 et l'ouverture des premiers comptes NewB à partir de novembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1. Mot d'accueil et introduction du Président
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 21 novembre 2020 **[1 vote]**
3. Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice 2020
4. Présentation du rapport du Comité sociétal
5. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2020 et du budget 2021 **[2 votes]**
6. Décharge du Comité sociétal **[1 vote]**
7. Décharge des administratrices, administrateurs et du commissaire pour l'exercice 2020 **[2 votes]**
8. Présentation et nomination d'une administratrice **[1 vote]**
9. Présentation et nomination des membres du Comité sociétal **[5 votes]**
10. Présentation et vote sur les règles d'investissement socialement responsable de NewB **[2 votes]**
11. Vote sur les catégories dans lesquelles NewB peut posséder des investissements et participations **[1 vote]**
12. La charte sociale et environnementale de NewB : état des lieux et perspectives
13. Nouveau site internet et la participation chez NewB
14. Retours sur le lancement de la banque coopérative NewB
15. Quelles perspectives pour la suite ?

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 21 novembre 2020

Aucune proposition de motion ou de question n'a été reçue au sujet du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 21 novembre 2020.

« L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 novembre 2020 »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	17	1	0
Membres B	772	684	82	6

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Membres C	6	5	1	0
-----------	---	---	---	---

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

2. Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice 2020

Bernard Bayot donne la parole à Stéphane Nolf, représentant de KPMG réviseur d'entreprise, qui présente le rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Stéphane Nolf explique que le commissaire réalise le contrôle légal (audit externe) des comptes annuels de NewB. Il précise que le rôle d'un commissaire est de déterminer si les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la société, c'est-à-dire si les comptes annuels reflètent la réalité économique de la société conformément aux référentiels comptables applicables en Belgique. Le rapport n'est pas une attestation de la bonne santé financière d'une société ni une évaluation des décisions prises par le Conseil d'administration.

Stéphane Nolf indique que le rapport comprend 2 parties :

(i) Opinion sur les comptes annuels et points clés de l'audit :

Le commissaire a émis une opinion sans réserve concernant les comptes annuels de NewB. Cela signifie que le commissaire n'a pas identifié d'erreurs qui pourraient remettre en cause l'image fidèle des comptes annuels. En d'autres termes, le commissaire n'a pas identifié d'erreurs qui seraient de nature à influencer les décisions que prendraient un tiers à la lecture des comptes annuels (devenir coopérateur, placer son argent chez NewB, conclure un partenariat avec NewB, etc.)

Les points clés de l'audit : le commissaire a considéré que la revue du plan d'affaires établie dans le cadre de la justification de la continuité d'exploitation était un point clé de l'audit. En tant qu'établissement de crédit, NewB est soumise à des exigences réglementaires de solvabilité dont le respect est notamment déterminant afin d'assurer la continuité d'exploitation. Etant donné que les activités de NewB viennent de démarrer, il y a encore une incertitude quant au déroulement futur de ses activités et *de facto* sur sa rentabilité. Ces facteurs auront une influence directe sur les besoins en capital de NewB, sachant que les fonds propres de NewB sont composés exclusivement des contributions des membres.

Autrement dit, il n'y a pas de problèmes de continuité immédiate étant donné que les fonds propres de NewB à la date du 31 décembre 2020 étaient suffisants, mais l'exécution du plan d'affaires et la capacité de NewB à lever le capital nécessaire sont cruciales pour l'avenir de NewB. Etant donné l'incertitude inhérente aux projections financières vu qu'il n'y a pas d'historique d'activités, le commissaire considère le suivi de l'exécution du plan d'affaires comme un point clé de l'audit.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



- (ii) Prescriptions au niveau administratif et juridique : le commissaire constate que toutes les mentions requises par la législation sont bien reprises dans le rapport de gestion qui ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont il disposait dans le cadre de son contrôle. Par ailleurs, la comptabilité a été tenue conformément aux dispositions légales et réglementations applicables et il n'a pas constaté d'infraction au Code des sociétés et des associations.

Thierry Smets fait quelques commentaires sur les résultats d'exploitation de l'année 2020. Il soulève que l'année 2020 a été celle où la plateforme opérationnelle a été développée. La crise du coronavirus a entraîné certains retards dans le planning de lancement de la banque.

Cela se traduit, dans les résultats, par une perte en 2020 de 4,9 millions d'euros. C'est mieux que ce qui était attendu dans les prévisions et cela est dû à des charges d'exploitation inférieures à ce qui était prévu, en conséquence, notamment du retard dans le lancement des activités.

Thierry Smets indique que, sur base des comptes annuels de 2020, la valeur réelle d'une part coopérative de catégorie B s'élève à 12,67 euros.

Il explique ensuite ce qu'il va se passer en 2021.

- La banque est aujourd'hui lancée mais il y a d'autres projets en cours, comme la carte et les fonds d'investissement ; 2021 sera donc encore une année d'importants investissements pour NewB.
- La banque est aujourd'hui ouverte au grand public et non plus uniquement aux coopérateurs actuels car il est de nouveau possible depuis le 20 avril de souscrire à des parts pour devenir coopérateur.
- C'est également une année de changement en termes de management. Si 2 collègues quittent NewB, d'autres rejoignent le projet, comme Katrien Beuckelaers, sous réserve de la nomination par cette assemblée générale et de l'accord des autorités de contrôle. Katrien Beuckelaers vient renforcer NewB en prenant un rôle qui n'existait pas jusqu'à présent : le rôle de direction commerciale. La création de ce nouveau poste est le reflet de la volonté du Conseil d'administration de mettre l'accent sur le développement commercial de la banque.

Thierry Smets présente les chiffres prévus pour l'année 2021 : les revenus d'intérêts seront encore négatifs, ce qui renforce l'intérêt pour NewB de développer des revenus de commissions (comptes, cartes, assurances, fonds d'investissement). Du côté des frais, le retard dans les dépenses effectuées en 2020 sera rattrapé en 2021 et cela pèsera sur le compte de résultat de 2021. Par ailleurs le lancement de nouvelles activités et l'augmentation du nombre de clients vont entraîner des hausses des frais de personnel et des frais informatiques. Les frais de marketing seront également plus élevés car NewB va lancer une campagne de communication en septembre. La perte estimée pour 2021 s'élève à plus au moins 9 millions d'euros. Il insiste sur le mot « estimée » tant il est difficile pour les équipes de faire des prédictions de résultats pour une entreprise qui ne dispose pas d'historique et qui est dans une phase de démarrage, qui plus est dans une période de crise sanitaire.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



3. Présentation du rapport du Comité sociétal

Sigrïd Gulix invite Tine Dupré et Victor Ntacorigira pour présenter le rapport du Comité sociétal. Cet organe contrôle le respect, par NewB, de ses valeurs. Elle remercie les membres du Comité sociétal, qui sont tous des volontaires, pour leur travail.

Tine Dupré et Victor Ntacorigira expliquent que le Comité sociétal a structuré les principes analysés autour de 3 thématiques :

(i) Les relations du Comité sociétal avec les différents organes de NewB.

Le Comité sociétal est, de manière générale, satisfait des relations qu'il entretient avec l'équipe de NewB. C'est une relation constructive qui permet au Comité sociétal de bien effectuer son travail. Le Comité sociétal soulève également les campagnes d'information réalisées par NewB auprès de ses nouveaux collaborateurs pour que tous se sentent concernés par la Charte. Le Comité sociétal a demandé au Conseil d'administration d'entretenir un dialogue structurel.

(ii) Les activités liées au développement du projet bancaire (investissements, marketing, relations clients).

En ce qui concerne les données personnelles, le Comité sociétal conclut que NewB va au-delà des prescrits du GDPR.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts, NewB a rédigé une nouvelle politique en 2020 et a tenu informé son personnel. Le Comité sociétal demande à NewB que ces informations soient constamment répétées.

La communication/publicité, a fait l'objet de remarques du Comité sociétal et de certains coopérateur-ice-s :

- Le Comité sociétal relève que les communications payées sur facebook et instagram vont à l'encontre du principe 40 de la Charte et met en garde NewB. L'équipe en charge de la communication de NewB a soulevé la nécessité de payer pour ces publicités afin d'atteindre les objectifs de vente d'assurance dont dépend la pérennité de la banque et a fourni une liste d'avantages de ces publicités payantes. Le Comité sociétal demande à NewB que les résultats de ces publicités soient analysés et alimentent une discussion continue avec le comité par rapport à ce principe.
- Une deuxième interpellation provient non seulement du Comité sociétal, mais également de coopérateur-ice-s. Les images utilisées dans les campagnes de communication véhiculent des stéréotypes. Suite à chaque interpellation, l'équipe en charge de la communication a adapté les visuels.

Quant aux fournisseurs issus de l'économie sociale, le Comité sociétal observe une première base (11,6% des fournisseurs). Depuis 2020, NewB met en œuvre une politique ESG (sociale, environnement, gouvernance), qu'elle applique dans le cadre du choix de ses fournisseurs. Depuis lors, les choix des fournisseurs sont mieux documentés. Toutefois, cette politique a également un effet contre-productif : remplir le questionnaire lié à cette politique demande des ressources humaines. Par

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



conséquent, de grandes entreprises remportent l'offre, au détriment des PME et des entreprises locales. Le Comité sociétal encourage NewB à réévaluer son questionnaire.

La troisième interpellation adressée par le Comité sociétal à NewB consiste en la justification des raisons qui ont mené à proposer KPMG comme auditeur financier de NewB. La réponse fournie par NewB a satisfait valablement le Comité sociétal qui a tout de même demandé à l'équipe de NewB de remettre en question son choix à l'échéance du contrat avec KPMG. NewB s'engage à le faire.

- (iii) La politique de ressources humaines avec l'agrandissement de l'équipe et les contraintes liées à la crise sanitaire.

Le Comité sociétal salue les initiatives prises par NewB pour renforcer l'implication des membres du personnel, sa diversité et favoriser le bien-être.

4. Questions-réponses

Pour répondre à la première question, Bernard Bayot explique que les taux d'intérêt, de manière générale, sont extrêmement bas, voire négatifs. A cela s'ajoute la particularité de NewB d'être en phase de démarrage, ce qui a pour conséquence que, par exemple, les crédits, commencent seulement à être octroyés et il n'est donc pas possible d'avoir immédiatement un grand nombre de crédits dans le portefeuille. Sur le reste de l'argent utilisé pour acheter des titres, NewB est également en phase de démarrage et cela fait l'objet d'une résolution proposée à cette assemblée générale, de savoir dans quels titres NewB peut investir. L'évolution est donc progressive et entre-temps, une grande partie de l'argent est directement placée à la Banque Centrale européenne avec un taux d'intérêt négatif.

La question suivante concerne les rémunérations des membres de la direction et leur impact potentiel sur les dividendes distribués. Bernard Bayot explique que pour avoir un dividende, il faut avoir du bénéfice. Pour avoir du bénéfice, il faut avoir des recettes. Et pour avoir des recettes, il faut avoir du personnel rémunéré. Chez NewB, il y a tension salariale de 1 à 5, ce qui veut dire que les membres de la direction gagnent au maximum 5 fois le salaire le plus bas.

Bernard Bayot réagit à une remarque concernant le peu de coopérateur-riche-s étant devenu-e-s client-e-s de NewB. D'après lui, après seulement quelques mois, avoir déjà plus de 15.000 client-e-s actif-ve-s, ce n'est pas un mauvais résultat, d'autant plus que la carte de paiement n'est pas encore opérationnelle. Il rappelle que NewB vise 50.000 client-e-s actif-ve-s pour la fin de l'année.

En ce qui concerne les frais d'externalisation, Bernard Bayot explique qu'en 2020, certaines fonctions ont été externalisées. Cela est d'après lui logique dans une phase de *start-up* qui cherche des compétences pour quelques mois seulement, pour pouvoir monter les projets. Pour d'autres postes destinés à être pérennes, face à la course contre la montre de NewB pour pouvoir proposer rapidement ses produits bancaires, cela n'a pas été la priorité en 2020 de chercher à internaliser ces fonctions. Toutefois, il annonce que depuis quelques mois NewB s'attache à recruter en interne.

Suite à une remarque concernant la difficulté de recrutement, Bernard Bayot indique qu'il est évident que la rémunération plus limitée et le fait que NewB n'offre pas les avantages qui sont offerts ailleurs,

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



limitent les candidatures. Mais cela ne constitue pas une difficulté majeure car NewB trouve tout de même des personnes compétentes.

La question suivante concerne le choix de NewB de travailler avec une société d'assurance française. Bernard Bayot répond qu'il n'y a eu pas d'assureur belge qui a pris l'initiative d'investir du capital dans NewB et de commencer une coopération avec NewB. Ce n'est donc pas un choix d'opter pour un assureur étranger, mais c'est une situation de circonstance.

Bernard Bayot clôture ce premier moment de questions-réponses et indique que les questions auxquelles il n'a pas pu être répondu pendant cette assemblée générale seront répondues par écrit par la suite.

5. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2020 et du budget 2021

« L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Comité sociétal et du rapport du commissaire et approuve les comptes annuels pour l'exercice 2020 tels qu'établis par le Conseil d'administration, avec un total du bilan qui s'élève à 33.722.576 €, une perte de l'exercice qui s'élève à 4.878.317 € et une perte reportée qui s'élève à 18.412.286. »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	706	53	13
Membres C	6	5	1	x0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« L'assemblée générale approuve le budget 2021. Celui-ci prévoit une perte pour un montant de 9.115.454 € »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	16	2	0
Membres B	772	668	86	18
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



6. Décharge du Comité sociétal pour l'exercice 2020

« *L'assemblée générale donne décharge au Comité sociétal pour l'exercice 2020* »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	721	45	6
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

7. Décharge des administratrices, administrateurs et du commissaire pour l'exercice 2020

« *L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et administratrices pour l'exercice 2020* »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	719	41	12
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« *L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice 2020* »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	722	41	9
Membres C	6	5	1	0

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

8. Présentation et nomination d'une administratrice

Bernard Bayot rappelle les évolutions intervenues au sein du Comité de direction de NewB :

- Frans Vandekerckhove, *Chief Risk Officer*, ne travaillera plus pour NewB à partir du 30 juin 2021.
- Jean-Christophe Vanhuysse, *Chief Financial Officer*, a également notifié sa démission, qui a déjà pris effet.

Bernard Bayot explique que le Conseil d'administration se charge actuellement de pourvoir au remplacement à titre permanent de ces personnes et en attendant, NewB accueillera Nicolas Pavlovitch qui assurera une fonction intérimaire de direction.

Par ailleurs, le Conseil d'administration propose aujourd'hui à l'assemblée générale d'élire Katrien Beuckelaers. Cela permettra de renforcer, sous réserve de l'accord des autorités de contrôle, le Comité de direction dans sa fonction commerciale, qui est une des clés du succès du projet de NewB.

En présentant cette candidature, le Conseil d'administration est heureux de remplir un engagement qui avait été pris face à l'assemblée générale il y a quelques mois en faveur de plus de diversité linguistique et de genre au sein du Comité de direction et du Conseil d'administration.

Bernard Bayot insiste sur le fait que le Comité de direction peut sans interruption poursuivre le travail de développement des activités. A cette fin, ont également été engagés des responsables pour les départements risques, clientèle, finance, crédits, IT, ainsi que pour le projet cartes. Aujourd'hui la coopérative se renforce considérablement dans l'ensemble de ses services.

Il donne la parole à Katrien Beuckelaers pour qu'elle se présente.

Katrien Beuckelaers résume son parcours, ce que ses expériences passées lui ont appris et qu'elle va pouvoir mettre à profit chez NewB. Elle indique les valeurs qu'elle partage avec NewB et qu'elle va promouvoir dans son travail au sein de NewB.

« L'assemblée générale décide de nommer, sur proposition du Conseil d'administration, Mme. Katrien Beuckelaers, comme administratrice pour une période de 6 ans qui prend cours à partir de l'élection, sous réserve de l'accord des autorités de contrôle, en vue d'exercer, le mandat de membre du Comité de direction, et prend acte de la démission de M. Jean-Christophe Vanhuysse de son poste d'administrateur et de membre du Comité de direction à dater du 30 avril 2021. »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	725	35	12

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Membres C	6	5	1	0
-----------	---	---	---	---

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

9. Présentation et nomination des membres du Comité sociétal

Bernard Bayot rappelle que le Comité sociétal est un organe chargé du contrôle du respect des valeurs de NewB.

Cette année, 3 personnes voient leur mandat arriver à échéance. Ces 3 personnes ont décidé de ne pas prolonger leur mandat mais de laisser la place à de nouvelles personnes. Bernard Bayot remercie Michèle Dhem, Victor Ntacorigira et Bérengère Steppé pour leur travail engagé pour NewB.

5 candidates et candidats se présentent à l'assemblée générale.

- Ingrid Debock
- Emerson Jimenez Barajas
- Jean-Nicolas Focquet
- Laurent Bastin
- Barthélémy Hansart

« L'assemblée générale approuve la nomination de Ingrid De Bock en tant que membre du Comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	700	59	13
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« L'assemblée générale approuve la nomination de Laurent Bastin en tant que membre du Comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Membres B	772	720	44	8
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« L'assemblée générale approuve la nomination de Jean-Nicolas Focquet en tant que membre du Comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. »

Délibération :

	Preennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	715	45	12
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« L'assemblée générale approuve la nomination de Emerson Jimenez Barajas en tant que membre du Comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. »

Délibération :

	Preennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	703	57	12
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« L'assemblée générale approuve la nomination de Barthélémy Hansart en tant que membre du Comité sociétal pour un mandat de 3 ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. »

Délibération :

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	689	69	14
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

10. Présentation et vote sur les règles d'investissement socialement responsable de NewB

Sigrid Gulix soulève que la Charte sociale et environnementale de NewB contient une série d'engagements définissant le cadre des investissements de NewB. Chaque investissement effectué par NewB doit garantir un équilibre entre le caractère socialement responsable de l'investissement – dont les contours sont précisés dans le document soumis à l'Assemblée générale – et un niveau de rentabilité. Il en va de même pour les fonds d'investissements que NewB va proposer à ces client-e-s.

Bernard Bayot indique que les règles d'investissement socialement responsables ont été rédigées en s'inspirant de sources externes. Ces règles ont ensuite été examinées, discutées, débattues par une vingtaine d'organisations membres de NewB afin qu'elles donnent leur avis et fournissent leur expertise.

Le Conseil d'administration souhaite soumettre au vote de l'Assemblée générale ces règles d'investissement socialement responsable et demande également un mandat pour évaluer périodiquement les dispositions contenues dans ce document pour soumettre à l'Assemblée des amendements le cas échéant, sur base de différents éléments :

- l'évolution des activités de NewB,
- l'évaluation des enjeux sociétaux,
- l'avis d'un Comité dédié qui va être constitué de différentes parties prenantes de NewB,
- les résultats des processus de participations qui seront menés avant les 3 collèges de coopérateur-ric-e-s.

Bernard Bayot explique que ce document contient des exigences minimales présentées d'une manière simplifiée pour assurer une bonne lisibilité du document. Ce document s'accompagne dans son application d'un degré plus élevé de précisions. Pour chaque critère, il y a des éléments précis d'évaluation qui ont été proposés, révisés et complétés par les organisations membres et qui vont guider NewB dans la sélection des titres financiers. Afin d'objectiver les enjeux autant que faire se peut, NewB s'attèle à chercher le plus haut degré de précision des informations au sein des entreprises pour éviter l'écueil du *greenwashing* ou du *social washing*.

Tout n'est pas terminé, certains critères du document font encore l'objet aujourd'hui d'analyses de faisabilité et seront à nouveau soumis à l'examen du Conseil d'administration qui proposera périodiquement les amendements à l'Assemblée générale.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Bernard Bayot souligne que le présent document tel qu'il se présente aujourd'hui consiste en une liste d'exclusions. NewB envisage à l'avenir d'étoffer ces règles en considérant sa stratégie de finance éthique de manière plus large en formulant davantage de critères positifs. Il s'agit donc d'une première étape.

« L'Assemblée générale approuve les règles d'investissement socialement responsables (règles ISR) présentées par le Conseil d'administration. »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	16	2	0
Membres B	772	727	37	8
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

« L'Assemblée générale donne mandat au Conseil d'administration pour évaluer périodiquement les dispositions des règles d'investissement socialement responsables (ISR) et soumettre sur cette base des amendements des règles ISR à l'Assemblée générale compte tenu :

- a. de l'évolution des activités de NewB ;**
- b. de l'évolution des enjeux sociétaux ;**
- c. de l'avis d'un Comité dédié composé de différentes parties prenantes de NewB ;**
- d. des résultats des processus de participation menés avec les coopérateurs et coopératrices des collèges A, B, C. »**

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	18	0	0
Membres B	772	735	28	9
Membres C	6	5	1	0

Ayant réuni plus de 50% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



11. Votes sur les catégories dans lesquelles NewB peut posséder des investissements

Bernard Bayot indique que, conformément aux statuts de NewB, cette résolution nécessite au minimum 80% des voix de chacun des 3 collèges.

Il explique que ce qui est proposé n'est pas nouveau car cela a déjà été annoncé. Il est demandé à l'Assemblée générale de permettre à NewB d'investir également dans des obligations d'entreprises. Des obligations, ce sont des titres de dettes, ce n'est pas une prise de capital, ce ne sont pas des actions.

Bernard Bayot ajoute qu'il y a un oubli, une erreur dans la résolution proposée. La volonté du Conseil d'administration est de demander une autorisation limitée aux obligations d'entreprises de l'Union européenne. Cela ne se retrouve malheureusement pas dans la résolution telle que proposée aujourd'hui, mais Bernard Bayot s'engage à corriger cela dès que possible.

Il précise que cela est important si NewB veut disposer d'un plus large choix d'investissements afin de veiller à une meilleure diversification de ses risques.

Il ajoute encore que tout ceci n'est pas sans garde-fou, c'est-à-dire que ces financements, et cela est précisé dans la résolution, doivent respecter la Charte de NewB et les règles ISR.

Sigrid Gulix explique pourquoi une banque comme NewB veut et doit investir. NewB veut revenir au métier bancaire de base, c'est-à-dire attirer des dépôts sur les comptes en vue de les utiliser pour octroyer des crédits. Or, NewB ne peut pas transformer toutes ses ressources en crédits car, en cas de retrait rapide et important des dépôts, NewB doit être en mesure de fournir à ses client-e-s de l'argent liquide immédiatement. Si l'ensemble de ses liquidités servait à financer des crédits, NewB ne serait pas en mesure de permettre les retraits, ce qui signifierait la faillite de NewB. En outre, la collecte des dépôts et l'octroi des crédits ne se réalisent pas à la même vitesse. Entre temps, NewB doit avoir la possibilité de gérer son excédent de liquidité qui émane des dépôts. C'est dans ce cadre que NewB est amenée à investir une partie de ses ressources dans des valeurs qui viennent constituer le portefeuille financier de NewB, qui est plus liquide que les portefeuilles de crédits. Elle indique que la Charte de NewB donne plus de précisions à ce sujet.

« Conformément à l'art. 3, §10, 3° des statuts, l'assemblée générale autorise NewB à posséder, dans le respect des dispositions de la Charte sociale et environnementale et dans le respect des règles d'investissement socialement responsables de NewB, des obligations d'entreprises (corporate bonds) »

Délibération :

	Prennent part au vote	Votes pour	Abstentions	Votes contre
Membres A	18	16	2	0
Membres B	772	722	33	17

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Membres C	6	5	1	0
-----------	---	---	---	---

Ayant réuni plus de 80% des voix dans chaque catégorie, la présente résolution est approuvée.

12. Questions – Réponses

Il y a une question à l'attention de Katrien Beuckelaers. Il lui est demandé si elle va continuer d'exercer d'autres fonctions ailleurs de NewB si elle est nommée au sein du Comité de direction de NewB. Katrien Beuckelaers indique qu'elle a déjà terminé ses fonctions auprès de son employeur précédent et qu'elle n'a pas d'autre mandat que celui qu'elle pourrait avoir chez NewB et cela afin de pouvoir l'assumer à 100%.

La question suivante concerne les mouvements au sein du Comité de direction. Il est demandé si ce *turn-over* est normal ou plutôt rapide en comparaison avec d'autres entreprises. Bernard Bayot répond que, s'il ne peut pas vraiment répondre car il n'a pas d'autres expériences deancements de banques, il pense qu'il n'est pas anormal que, dans une start-up qui demande beaucoup d'engagement et de travail, il y ait, au début en tout cas, un certain roulement. L'enjeu est bien entendu maintenant que pour les prochaines années, il y ait plus de stabilité et c'est là-dessus que le Conseil d'administration travaille.

Il est ensuite demandé si un membre du Comité sociétal peut également être salarié au sein de NewB. Sigrid Gulix répond que ce n'est pas possible. Cela est un choix opéré par le Comité sociétal lui-même qui a souhaité ne pas être rémunéré afin de garder une indépendance vis-à-vis de NewB. Une seule personne peut être mentionnée à ce niveau-là, c'est Sindy Kinard qui travaille au sein du Comité sociétal mais est engagée par NewB car il faut une personne pour garder le contact entre le Comité et NewB.

La question suivante concerne les fonds d'investissements socialement responsables de NewB. Est-ce que des collaborations avec des acteurs déjà expérimentés et actifs dans ce secteur ont été aussi envisagés ? Bernard Bayot explique que NewB ne va pas assumer la gestion des fonds, cela a été confié à une société qui s'appelle Orcadia. Orcadia va assurer la gestion des fonds mais sur base du cahier des charges fourni par NewB et des règles ISR.

Il y a encore une question concernant les investissements de NewB. Est-ce que NewB sélectionnera les entreprises et les évaluera sur base de leur impact et leurs résultats ou plutôt sur base de leurs intentions et de promesses peut-être creuses. Bernard Bayot indique que les 2 aspects sont importants et seront pris en considération : il est évidemment très important de tenir compte des intentions mais il faut également avoir la preuve de ce que les entreprises font en réalité.

La dernière question concerne l'expertise sociétale ou bancaire des membres du Conseil d'administration. Bernard Bayot explique que l'idée depuis la conception de NewB est qu'une même personne ne se fasse pas l'avocat du sociétal et l'avocat de l'économique car il peut parfois y avoir des tensions entre les deux et il est intéressant d'avoir, sur une même question, un examen plutôt axé sociétal par une personne et un examen plutôt axé économique par une autre personne pour faire naître des solutions positives.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



Bernard Bayot rappelle que les réponses à toutes les questions auxquelles il n'a pas pu être répondu oralement seront données par écrit.

13. La charte sociale et environnementale de NewB

Johannes Grillet et Yasmina Touiss expliquent en quoi consiste la charte sociale et environnementale de NewB et quelle est la genèse de ce document. Ils rappellent que cette charte a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 21 novembre 2020.

Ils expliquent que depuis cette approbation, le Comité sociétal et l'équipe NewB travaillent conjointement à la définition d'indicateurs qui permettent de vérifier le respect des principes contenus dans la charte ainsi qu'à l'évolution de celle-ci en tenant compte des remarques des coopérateur·rice·s dans le but de proposer des amendements lors d'une prochaine Assemblée générale. Ils expliquent également comment le Comité sociétal s'est organisé afin de vérifier le respect des principes exposés dans la charte et comment se fait le suivi au sein des équipes de NewB.

14. Nouveau site internet et la participation chez NewB

Sigrid Gulix et Nicolas Karlshausen, responsables de la communication et du marketing expliquent pourquoi NewB a souhaité avoir un nouveau site web, pourquoi NewB a moins communiqué durant l'année 2020 et quels sont les gros challenges pour l'année à venir.

Veerle Vandenabeele et Judith Van Parys expliquent ce que NewB entend par « participation » et les moyens mis à disposition des coopérateur·rice·s pour co-décider et co-contrôler NewB. Elles soulèvent notamment que NewB s'est dotée d'une plateforme afin de faire vivre la participation chez NewB qui permet de consulter les coopérateur·rice·s, le Comité sociétal et l'équipe elle-même.

15. Retours sur le lancement de la banque coopérative NewB

Jürgen Walgraeve explique comment souscrire à une assurance chez NewB ainsi que, plus précisément, la procédure à suivre pour changer d'assureur si une assurance est déjà souscrite ailleurs. Il détaille également comment trouver les numéros de contact relatifs aux assurances et à contacter dans le cas d'un sinistre.

Adrien Liénard soulève certains éléments concernant le compte courant et le compte d'épargne offert par NewB. Il explique le modèle tarifaire mis en place, à savoir le prix conscient et termine en détaillant la procédure pour devenir client·e de NewB et ouvrir un compte.

Anne S'Jongers commente ce qui entoure les crédits verts proposés par NewB. NewB finance des projets positifs pour l'environnement, à savoir les rénovations visant un gain énergétique, la mobilité douce et les énergies renouvelables, et réfléchit actuellement à l'extension de l'offre. Elle soulève que pour souscrire un crédit il faut être dans les critères d'octroi de NewB qui est très prudente dans l'analyse des dossiers. Actuellement, cette offre concerne les particuliers mais NewB travaille à l'offre aux professionnel·le·s.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021



16. Quelles perspectives pour la suite

En ce qui concerne les fonds, France Dauby indique que pour choisir le type de produit que NewB allait mettre sur le marché, une enquête a été effectuée auprès des coopérateur·rice·s. Sur base des résultats de cette enquête, il a été décidé de commencer avec un fonds d'investissement diversifié, qui est aussi appelé fonds mixte ou fonds patrimonial. C'est un produit qui investira dans différents instruments financiers (actions et obligations) qui sont émis par différents acteurs (entreprises et états), actifs dans différents secteurs. L'idée avec ce produit c'est, dans le cadre de l'investissement socialement responsable, de trouver le meilleur couple rendement – risque. Elle explique que NewB va collaborer avec un partenaire externe pour lancer ses produits. NewB s'est évidemment tournée vers les acteurs qui s'illustrent le plus en matière d'investissement socialement responsable mais il est également important de sélectionner un partenaire qui démontre une franche expertise en matière de gestion d'actifs diversifiés. La décision finalement est de collaborer avec Orcadia qui a montré une réelle volonté de co-crée, ensemble avec NewB, un produit sur mesure. Pour ce faire, les équipes d'Orcadia vont collaborer avec une équipe au sein de NewB afin de faire des analyses sur les états et les entreprises dans lesquels le fonds investira, concernant les aspects environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance. Pour reprendre le jargon de la réglementation européenne sur les produits d'investissement durables, France Dauby indique que la volonté de NewB est de proposer un produit diversifié qui soit qualifié Article 9. En d'autres termes, NewB cherche à investir, avec ce produit, dans les acteurs qui contribuent le plus possible à l'objectif d'investissement durable, tout en respectant les règles ISR de NewB évoquées précédemment.

Matthieu Henkens donne plus d'explications sur la carte de paiement de NewB. Le design a été choisi par les coopérateur·rice·s au travers d'un enquête et le design est adapté aux personnes malvoyantes. Les transactions peuvent être effectuées via Bancontact et via Visa avec la même et unique carte. L'impact sur l'environnement a été limité au maximum. Il indique que cette carte sera très bientôt disponible.

Eventuels problèmes et incidents techniques qui ont empêché ou perturbé la participation par voie électronique et/ou au vote

Certains problèmes ponctuels de son ont été relevés :

- L'interlocuteur n'a pas été entendu, à 3 reprises, pendant quelques dizaines de secondes.
- Lors de l'échange de parole entre l'interlocuteur francophone et l'interlocuteur néerlandophone, le début de la prise de parole était parfois compliqué à entendre car la fin de la traduction par l'interprète empiétait parfois sur le début de parole suivant.

Aucun problème ayant empêché le vote à distance n'a été soulevé.

Procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2021